



FONDATION
CHARLOTTE
OLIVIER

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2015



FONDATION CHARLOTTE OLIVIER
REGINA MUNDI
RUE DE FAUCIGNY 2
1700 FRIBOURG
026 300 73 61
WWW.FCHO.CH
INFO@FCHO.CH

QU'EST-CE QUE LA FONDATION CHARLOTTE OLIVIER

La FCHO est une **fondation nationale de droit privé** soumise annuellement au **contrôle du Département Fédéral de l'Intérieur**.

Notre fondation a été créée afin d'offrir aux projets interdisciplinaires en santé publique et communautaire, un lieu d'accueil où chaque protagoniste puisse donner la pleine mesure de ses talents et exprimés pleinement ses besoins, sans être entravé par le cloisonnement entre disciplines ou professions.

La FCHO agit en ce sens depuis 1996 en accueillant des projets de prévention et de promotion de la santé et en optimisant l'allocation des fonds dédiés à ces projets par un système **de mutualisation des frais de structures**.

Grâce au soutien de l'Université de Fribourg la FCHO **peut offrir aux projets** :

- Le rattachement à une structure juridique sous le contrôle du DFI et d'un parrain/marraine qualifié membre du Conseil de Fondation
- Un soutien administratif, logistique et comptable par le secrétariat de la FCHO (répondance téléphonique, suivi des courriers, suivi de la comptabilité, facturation, envois en masse, préparation de matériel, relecture et mise en page de documents, actualisation du site internet, etc.)
- La gestion des salariés du projet par le service du personnel de l'Université de Fribourg (procédures d'engagement des collaborateurs, estimation salariale, établissement des contrats, salaires, assurances sociales, etc.)
- Un soutien à la recherche de fonds par le biais du réseau développé depuis 1996 par la FCHO
- Une aide individualisée à la mise sur pied des projets, par exemple lors de la rédaction de requêtes, de protocoles d'évaluation ou pour l'élaboration des plans financiers
- Une supervision scientifique « sur mesure »

CE QUE LA FONDATION CHARLOTTE OLIVIER A DE SINGULIER

La FCHO **n'est rattachée à aucune profession, à aucune discipline ni à aucune institution**. Elle permet à l'ensemble des acteurs impliqués dans les projets de se sentir sur un pied d'égalité quel que soit leur milieu d'origine ou leur profession. Par exemple la lutte contre la violence nécessite la participation active et fonctionnelle de soignants, de policiers, de juges, d'assistants sociaux, de politiciens, de membres de services RH, d'enseignants, d'éducateurs, de chercheurs, de publicitaires, etc... La FCHO offre à chacun un lieu qui n'a comme appartenance symbolique que la référence à une grande pionnière de la santé publique suisse.

Afin que **la plus grande part possible des fonds récoltés** pour soutenir un projet soit **directement attribué au projet lui-même** et non pas à des frais de structures et de fonctionnement, la FCHO par un système de mutualisation réduit au minimum ces frais pour chaque projet fédéré, qui de plus bénéficie du soutien d'une Université mais sans rattachement à un institut ou à une faculté.

Un **règlement** élaboré en 1996, par le **Prof Ernst-Bernd Blümle**, décrit très précisément les interactions entre projet et FCHO. Comme chaque projet a son propre budget, ses propres salariés et son propre modèle organisationnel il est indispensable que chaque protagoniste sache comment gérer les difficultés potentielles. Le règlement organise la communication, les prises de décisions, les recours possibles tant des chefs de projets que des parrains marraines et du Conseil de Fondation.

REMERCIEMENTS 2015

Nous remercions pour sa confiance et son soutien à notre fondation:

Le Rectorat de l'Université de Fribourg ainsi que l'ensemble du personnel technique de l'Université (Fribourg)

Nous remercions pour leur confiance et leur soutien financiers aux projets accueillis par la FCHO en 2015:

Le Centre Universitaire Romand de Médecine Légale, Unité de Médecine des Violences du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (Lausanne)

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud (Lausanne)

La Commission cantonale de lutte contre la violence domestique du canton de Vaud (CCLVD)

Le Département de la santé et des affaires sociales du canton de Vaud : Service de la santé publique (SSP) et Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Nous remercions pour leur engagement au sein de la FCHO, leurs conseils et leur disponibilité:

Mme Doris Perrodin et Prof Adriano Previtali membres du Conseil de Fondation

Dr Pierre-Henry Gygax, membre honoraire du Conseil de Fondation (décédé)

La fiduciaire Fidexpert à Clarens, en particulier Monsieur Laurent Bassin

Nous remercions pour la qualité de leur travail

Mme Isabelle Evéquoz et Mme Maritza Espinoza secrétaires et administratrices

Mesdames Raphaëla Minore, Françoise Robellaz, Mélanie Combremont et Messieurs Victor Lehmann et Joachim Wohnhas

Nous remercions pour ses conseils juridiques et son soutien à la FCHO

Maitre Pierre Alain Killias, à Lausanne

Nous remercions pour son soutien et la mise à disposition d'un expert

La Fondation Compétence Bénévole FCB <http://www.competences-benevoles.ch/>.

PROJETS 2015

SORTIR ENSEMBLE ET SE RESPECTER SE&SR

Marraine du projet : Mme Doris Perrodin

Direction du projet : Raphaela Minore,

Collaborateurs/trices scientifiques : Mélanie Combremont, Victor Lehmann, Joachim Wohnhas

Conseils scientifique : Dr Marie-Claude Hofner

Inspiré d'un programme qui a fait ses preuves à l'étranger (Safe Date), le programme SE&SR est un outil de prévention des violences et de promotion des compétences dans les relations amoureuses des jeunes de 13 à 18 ans. Après une étude auprès des jeunes de Suisse Romande, il a été adapté au contexte socioculturel (De Puy, Monnier, Hamby; 2002) et a donné lieu à un classeur publié par la Haute Ecole Sociale de Genève.

Ce programme se prête aussi bien au contexte scolaire qu'extra-scolaire. Il s'adresse à un groupe mixte de 6 à 12 adolescent-e-s, encadré par un duo d'adultes mixte également. Il se déroule sur 9 séances aux contenus variés, il encourage les jeunes à changer d'attitudes ou de comportements et à acquérir de nouvelles compétences relationnelles. Le programme propose des ressources pour résoudre les difficultés qui peuvent se présenter dès les premières fréquentations amoureuses et pour repérer d'éventuels comportements abusifs. Les comportements abusifs, surtout de nature verbale et émotionnelle, tendent à être banalisés par les adolescent-e-s, ce qui n'est pas sans lien avec l'adhésion à des stéréotypes sur les rôles des hommes et des femmes.

En 2012, la FCHO a accueilli l'association SE&SR (association qui avait porté le projet initial et dissoute en 2013) ainsi que la responsabilité du programme éducatif SE&SR. Celui-ci n'était plus suivi par aucune institution depuis plusieurs années.

La FCHO a alors investi des ressources afin d'examiner si ce programme était une mesure efficace de prévention précoce de la violence domestique auprès des jeunes et une mesure sans effets secondaires indésirables. Du fait de la présence de la Présidente au sein de l'European network for violence and injury prevention de l'OMS, cet examen a pu être mené avec un haut niveau d'expertise et a conclu que SE&SR était une mesure efficace.

La FCHO a donc décidé de donner toutes ses chances à ce programme et de réactiver sa promotion et son utilisation en Suisse. Pour se faire la FCHO a tout d'abord mené une enquête de faisabilité en Suisse Romande, (2012-2013), résultats disponibles en ligne

http://fcho.ch/sites/default/files/SEESR_FEASABILITY_REPORT_PART_A.pdf

Dès 2013 un contrat de collaboration a été passé entre le BEFH Vd et la FCHO (contrat renouvelé en 2014 et 2015) afin de mettre en œuvre le projet pilote d'implantation (PPV) dans le canton de Vaud. Ce projet a été un projet phare du canton de Vaud en matière de prévention précoce de la violence domestique. Il a mobilisé 9 institutions pilotes, touché plus de 300 jeunes.

Le PPV a démontré que non seulement le programme SE&SR répondait à un besoin mais que l'appréciation du programme par les jeunes participants, était extrêmement positive. Les jeunes disent avoir eu du plaisir à participer au programme et rapportent qu'il répond à leurs attentes et à leurs besoins en matière de relations de couple. Ils pensent par exemple avoir des relations plus respectueuses à l'avenir. Ils pensent que le programme serait utile à d'autres jeunes et estiment être mieux à même d'aider un·e ami·e vivant des relations abusives. Les remarques contenues dans les questionnaires témoignent de l'intérêt de ce programme :

« Cela m'a ouvert les yeux », « j'ai appris les signaux d'alarme », « j'ai aimé et je me suis rendu compte que j'ai vécu des comportements abusifs et j'en ai aussi subi », « que même être possessive c'est de l'abus », « que je peux me comporter différemment avec mon ami ».

Le programme m'a aidé·e à « prendre du recul », « à savoir maîtriser ma colère », ou « à poser des questions et comprendre ma compagne ».

« (le programme m'a aidé) à poser des questions et comprendre ma compagne » ou encore « j'ai appris à tenter une approche calme devant l'adversité ».

De plus, suite au programme, la proportion des jeunes ayant une attitude favorable à la violence et aux stéréotypes de genre a diminué.

« Certaines visions de ma relation passée ont changé, je me suis rendue compte que moi aussi j'avais fait beaucoup d'erreurs et maintenant je compte travailler sur moi-même ! », « je me sens plus responsable des relations que j'entretiens »

Les activités menées de 2013 à 2014 sont détaillées dans le rapport intermédiaire disponible sur :

http://www.fcho.ch/sites/default/files/Rapport_interm%C3%A9diaire_19_11_2014.pdf

En 2015, en plus de l'analyse des données d'évaluation une version actualisée du guide de référence ainsi qu'un Guide pour la mise en œuvre du programme SE&SR ont été achevés. Le BEFH est éditeur responsable de cette nouvelle version, qui lui assurera un bon ancrage institutionnel. La parution par le BEFH est prévue en juin 2016. Le rapport final du projet et ses recommandations ont été livrés au BEFH, disponible sur

<http://www.vd.ch/themes/vie-privee/violence-domestique/actualite/archives/2016/3/07/articles/le-programme-sortir-ensemble-et-se-respecter-donne-des-resultats-prometteurs/>

Depuis 2012, la FCHO a assumé le suivi administratif et scientifique du projet. Elle a organisé les formations d'animateurs /animatrices au projet (plus de 80 animateurs formés depuis 2012).

La FCHO a assuré le monitoring du programme, le développement et la mise à jour régulière d'une base de données relatives aux personnes formées et aux mises en œuvre.

La promotion et le suivi des demandes a également beaucoup sollicité le secrétariat du projet à la FCHO, notamment les contacts avec le Bureau de l'égalité de la ville de Zurich pour une adaptation en langue allemande du programme.

Le programme d'origine Safe Dates est soumis à un droit de licence détenu par Hazelden Publishing aux USA, la FCHO a reconduit ce droit en s'acquittant du montant demandé. La FCHO est désormais détentrice des droits pour la Suisse. La FCHO est également détentrice des droits d'auteurs du manuel SE&SR qui lui ont été cédés gracieusement et à titre exclusif par les auteures pour la version française.

Maitre PA Killias a conseillé la FCHO durant le processus qui a mené à la clarification des questions de droits de licence et de droits d'auteurs et à la décision de reconduite des droits avec les détenteurs aux USA.

Parrain du projet : Prof Adriano Previtali

Direction de projet : Françoise Robellaz

Depuis 2003, la FCHO développe et gère la formation Prémalpa, formation à la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées, destinées aux professionnels œuvrant dans les institutions et à domicile. Cette formation répond à une nécessité actuelle du terrain et son utilité a été démontrée de même que son impact positif sur les pratiques professionnelles.

« Evaluation de l'impact de la formation Prémalpa chez les professionnel-le-s en Suisse romande »: http://www.fcho.ch/sites/default/files/documents/2012/09/Pr%C3%A9malpa_rapport_%C3%A9valuation_impact_formation_26072012.pdf

Le vieillissement démographique ainsi que les défis que posent l'accueil des personnes âgées et les ressources nécessaire à un accueil de bonne qualité, font de la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées une priorité de notre société. Une version actualisée de la formation a ainsi été développée par la FCHO en 2012-2013 se fondant sur une revue de la littérature et des bonnes pratiques :

<http://www.fcho.ch/sites/default/files/documents/2012/09/>

La nouvelle version du support de formation contient les éléments juridiques actualisés au vu de la nouvelle loi sur la protection de la personne et les adaptations cantonales ont été elles aussi actualisées tant du point de vue des règlements cantonaux que des ressources du réseau de prévention et de prise en charge.

Dans le canton de **Vaud**, la formation a fait l'objet d'un contrat de collaboration signé en 2014 avec le centre de formation des établissements médicaux-sociaux vaudois (AVDEMS). Celui-ci organise cette formation, qui figure aussi dans le recensement des formations du service de la Santé Publique Vaudois en lien avec leur programme Vieillesse et Santé. En 2015, 8 professionnels ont participé à la formation proposée par l'AVDEMS, qui a été adaptée à ce nombre réduit de participants : co-animation réduite et assurée par Mme Cathya Valério Orciuoli assistante sociale de ProSenectute. Dr Nathalie Romain-Glassey de l'Unité de Médecine des Violences du CHUV et Mme Pernecker de la LAVI ont présenté leur service. Mme Tritten-Helbing a assuré la partie juridique. Ces 4 personnes ont participé à l'analyse de situation en groupe interdisciplinaire et ont été rejointes pour ces deux heures par M. Matt (directeur d'EMS) et Dresse Rybisar (psycho-gériatre). Il s'agit d'un moment fort de la formation que les participants ont particulièrement apprécié dans leurs évaluations.

Dans le canton de **Genève**, Prémalpa est proposé dans le cadre de la formation continue des Hôpitaux Universitaires Genevois. HUG, qui accueille depuis 7 ans des journées de formation générale à la prévention de la maltraitance organisée par l'association Alter Ego. Suite à une réflexion avec Mme Deroche-Dorsaz, responsable du pôle personne âgée, la formation a été adaptée sous forme de deux modules: Module 1 : maltraitance envers les aînés, cours de base (1 journée). Module 2 : être référent Prémalpa (2 journées). Ainsi les personnes qui ne souhaitent qu'une sensibilisation peuvent participer uniquement au module 1. De fait beaucoup de professionnels avaient déjà suivis la formation Alter Ego elles ont pu ne s'inscrire qu'au module 2 et devenir référents Prémalpa. Avant le cours, les participants avaient reçu le support de cours Prémalpa et des consignes pour un travail préalable sur une situation afin de rafraîchir leurs connaissances. 18 personnes ont participé au module 1 et plusieurs personnes auraient souhaité continuer mais leur direction n'ont pas accédé pour cette année (mais envisage le module 2 en 2016). 7 ont enchaîné sur le module 2 et ont été rejointes par 7 personnes des années précédentes. Ces modules ont été co-animés par Mme Agnès Mollet (assistante sociale aux trois Chênes et membre du comité Alter Ego). Elle a réuni des intervenants suivants pour l'analyse de situation en groupe interdisciplinaire : Dr Escard, Médecin adjoint responsable Unité interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (UIMPV), M. Giacomini (LAVI), Mme Rossy (directrice d'EMS), Mme Béatrice Hisch (infirmière référente Prémalpa dans un EMS), Dr Loew, Président du Conseil d'éthique de la Fegems, Mme Amanda Verly (Fegems) pour la partie juridique. Lors de la 3ème journée, une infirmière

titulaire d'un DAS en santé des populations vieillissantes et référente PREMALPA viendra présenter son travail de diplôme sur les l'introduction de procédures dans son institution. Cette institution a d'ailleurs établi un plan de formation de référents Premalpa en inscrivant 4 personnes par année de 2015 à 2017.

Les négociations avec le service de la Santé Publique de **Neuchâtel**, commencées en 2013, ont abouti en 2015 à une décision très positive, soit le subventionnement d'un programme de formation Premalpa, répartis en 3 sessions de 16 personnes proposé dès 2016 aux professionnels du canton. Grâce à la subvention du SSP, les institutions pourront inscrire leurs collaborateurs aux 3 jours de formation pour la somme de 210.- repas compris. La formation sera gérée par le service de formation de la Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées (FECPA) selon la même modalité collaborative que l'AVDEMS, (redevance de 300.- à la FCHO par formation organisées). La première session aura lieu au printemps 2016.

Fin 2015, la Suisse Romande compte donc **plus de 200 référents Premalpa**. Une journée de rencontre et d'échange serait souhaitable en 2016-2017.

AVENIR DE LA FCHO

La FCHO n'accueille plus que deux projets. Cette situation s'explique par l'absence de démarches de promotion depuis deux ans comme cela avait été le cas durant les 15 dernières années et la volonté de la présidente (qui assumait de fait une fonction de secrétaire générale) de ne plus stimuler de nouveaux projets. Une discussion intéressante sur l'avenir de la FCHO a été entamée par les membres du conseil. Etant donné les différents scénarios possibles : dissolution, transmission à l'université ou à une autre institution ou reprise du secrétariat général par de « jeunes forces » et la difficulté de ce type de démarche, la présidente a souhaité être soutenue dans ce processus par un conseiller en management extérieur au domaine et à la FCHO. Pour se faire elle a soumis une demande à la Fondation Compétence Bénévole FCB (dossier d'application à disposition au secrétariat) <http://www.competences-benevoles.ch/>. La FCB a répondu favorablement à cette demande et la présidente a pu bénéficier dès novembre 2015 d'une aide à la réflexion de la part d'un expert externe. Ainsi un dossier de présentation de la FCHO a été établi (voir en annexe) et envoyé largement dans les milieux de la santé publique en décembre 2015. Les décisions pour l'avenir seront prises en 2016 par le Conseil en fonction des réponses aux démarches entreprises.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

La communication entre le secrétariat et la présidente s'est maintenue régulièrement par messagerie électronique et entretiens téléphoniques hebdomadaires. De plus, la présidente et Mme Isabelle EvéquoZ remplacée en mars 2015 par Mme Maritza Espinoza (voir PV du CF), se sont rencontrées environ une fois par mois au siège administratif de la FCHO à Fribourg ou au bureau de la présidente à Lausanne, pour régler les affaires courantes, discuter des développements ou résoudre des problèmes particuliers. Des informations complémentaires peuvent être consultées sur notre site : www.fcho.ch.

ACTIVITÉS STATUTAIRES

Le **conseil de fondation** s'est tenu le 23 octobre 2015. **Le PV** se trouve en **annexe** du présent rapport annuel. Les **comptes** 2015 ont été audités par Fidexpert SA de Blonay en date du 27 mai 2016 ils montrent une bonne santé de la FCHO qui termine l'année 2015 avec un bénéfice de 381.65 et ont été acceptés par les membres du CF, par courrier électronique en juin 2016.

LISTE DES ANNEXES

- Publications de la FCHO
- Procès-verbal de la séance du conseil de fondation du 23 octobre 2015
- Document de présentation de la FCHO
- Rapport de l'organise de révision pour les comptes 2015 de la FCHO établi par la fiduciaire GF
AUDIT

PUBLICATIONS DE LA FCHO

« **Travail retraite santé - Revue de littérature et états des lieux** » Jacqueline De Puy, Marie-Claude Hofner, 2012

« **Arbeit Pensionierung Gesundheit - Literaturreview und Bestandsaufnahme** » Jacqueline De Puy, Marie-Claude Hofner, 2014

sont disponibles en ligne <http://www.fcho.ch/ressources-doc/publications-fcho>

Est-il plus favorable pour la santé de travailler que d'être à la retraite ? A quel âge, pour qui, dans quelles conditions ? Etant donné les défis politiques et économiques que soulèvent actuellement l'allongement de l'espérance de vie et le financement des retraites, cet ouvrage présente un précieux état des lieux des connaissances scientifiques sur le bilan en terme de santé publique de "travail versus retraite". La conclusion identifie les priorités qui devraient prendre la forme d'une « équation » favorable à la santé au travail et à la retraite après 50 ans, car il serait judicieux de n'en omettre aucune des composantes. L'ouvrage est enrichi de préfaces d'Alberto Kolly, Professeur honoraire à l'Université de Lausanne, Institut d'économie et management de la santé (IEMS) et de Ralph M. Steinmann, Dr phil. MAS, Senior Manager, Promotion Santé Suisse. La brochure est agrémentée d'illustrations originales de Lucie Ryser, graphiste.

« **Bientraitance. Revue de la littérature et état des lieux** » Dr Bertrand Graz, 2^{ème} éd. 2009 peut être commandée gratuitement au secrétariat de la fondation. Elle a été mise en ligne sur le site www.projetbientraitance.org et sur le site www.fcho.ch et est téléchargeable gratuitement.

Depuis 2000, la notion de « bientraitance » est couramment utilisée, notamment en France et en Belgique dans le domaine de la protection de l'enfance. Pourtant, cette notion reste encore floue. La Revue de la littérature et l'état des lieux réalisés par le Docteur Bertrand Graz précisent les contours de cette notion tout en rendant compte de toute la complexité que suppose une telle entreprise. Cet ouvrage soulève les interrogations inhérentes à toute tentative de définition : Qu'est-ce que la bientraitance ? Qui s'y intéresse et pourquoi ? Avec quels résultats ? Quelles interventions recommander ? L'ouvrage est enrichi d'une préface du Dr Michel Manciaux, Professeur émérite en pédiatrie sociale et en santé publique à l'Université de Nancy, France. Docteur honoris causa de l'Université de Montréal. Il est illustré par les photographies de Luc Chessex.

Et afin que vive la pensée de Charlotte Olivier : « **Penser global en santé publique, un héritage de Charlotte Olivier** », édition 2002 avec les contributions originales de : Dr F. Heinzer, Ligue pulmonaire vaudoise, Prof. D. Sprumont, Université de Fribourg, G. Heller, historienne, A. Zappalla sociologue, F. Porchet, infirmière et J. Narby, anthropologue. Un ouvrage illustré de photos originales de Charlotte Olivier et de son dispensaire. A commander gratuitement.

Ces ouvrages peuvent être commandés aux Editions Fondation Charlotte Olivier, au secrétariat, par téléphone 026 300 73 61 ou par courriel à : info@fcho.ch